

Service de la Réglementation  
7151, rue Jean-Talon Est, Anjou (Québec) H1M 3N8  
Téléphone : (514) 493-3399 Télécopieur : (514) 493-3379  
Internet: reglementa@telebec.qc.ca

  
**Telebec**

Anjou, le 14 septembre 2005

Madame Diane Rhéaume  
Secrétaire générale  
Conseil de la radiodiffusion et  
des télécommunications canadiennes  
Ottawa, Ontario  
K1A 0N2

SECRETARIAT  
APPLICATION TRACKING

8340 - TS - 0856/10

SEP 14 2005

AG 0856/03

SECRETARIAT  
SUIVI DES DEMANDES

Objet : Entente Télébec, société en commandite – Vidéotron Télécom Itée  
Annexe C révisée

---

Madame:

Vous trouverez ci-joint un original de la "Schedule C" révisée, à inclure à l'entente d'interconnexion intervenue entre Télébec, Société en commandite et Vidéotron Télécom Itée et provisoirement approuvée par le Conseil dans l'Ordonnance de télécom 2005-117 datée du 24 mars 2005.

Conformément à l'article 39 de la Loi sur les télécommunications, les informations contenues dans cette annexe sont produites à titre confidentiel au motif que leur divulgation risquerait vraisemblablement soit de causer à Télébec des pertes financières appréciables ou de nuire à sa compétitivité, en permettant à des concurrents actuels ou éventuels de développer des stratégies de mise en marché de nature à causer un préjudice sérieux et direct à l'entreprise. Aucune version abrégée de cette "Schedule C" n'est produite car elle serait sans signification.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.



Allen Mercier  
Directeur – Recherche réglementaire

p.j.: Annexe C  
k/crtc/correspondance/